

En Droit des affaires et Droit social, pour chaque UE, il y a deux sessions d'examens.

- Si vous obtenez une note inférieure à 10 à la première session, vous pouvez vous rendre à la deuxième session
- Si vous êtes absent à la première session, vous pouvez vous rendre à la deuxième session (Il n'est pas nécessaire d'avoir un justificatif)

